

Peine capitale

Il y a lieu de signaler que de tous ceux qui ont recueilli des données au sujet de la situation aussi bien dans l'ensemble des États-Unis que dans les différents États de ce pays, un seul spécialiste pense différemment. Je tiens à faire consigner qu'Isaac Ehrlich, professeur de sciences économiques à l'Université de l'État de New York à Buffalo, soutient avoir trouvé la preuve que la peine de mort arrête les criminels. Il est le seul, madame la Présidente. Dans son article, Dan Archer poursuit, et je le signale à l'attention des députés d'en face:

... pas une seule de la cinquantaine d'autres études consacrées aux États-Unis à l'hypothèse de la dissuasion n'a établi que la peine de mort arrête les meurtriers. «Une science sociale adulte ne permet pas de tirer des conclusions d'une seule étude, car cette étude pourrait être complètement déficiente pour quantités de raisons. Elle doit au contraire tirer des conclusions de la prépondérance de la preuve. J'estime que la presque totalité des recherches démontre que la peine de mort n'influe en rien sur le taux des homicides».

C'est là l'avis d'un spécialiste qui a consacré, non pas trois jours et trois nuits, mais 14 ans de recherches sur les tenants et les aboutissants de la peine de mort au sein de la communauté internationale, 14 ans pendant lesquels il a dépensé des centaines de milliers de dollars.

Je ne veux pas reprendre la litanie de l'information que tous les députés possèdent au sujet de ce qui est arrivé dans cet État et de la hausse du taux d'homicides qui s'y est produite. Je ne veux pas me lancer dans ce genre d'argumentation parce que je pense que nous passons à côté du principe quand nous citons des statistiques isolées. Elles ont néanmoins une importance théorique et pratique.

Les études que j'ai lues et relues arrivent toutes à la conclusion que la peine capitale ne ferait pas baisser le taux d'homicides si on la rétablissait. J'ai cherché des arguments à l'appui de la thèse opposée et j'en ai demandé à des professeurs et à des étudiants en droit, à des sociologues et à d'autres spécialistes, mais je n'en ai pas trouvé. C'est peut-être une déformation, due à mon caractère ou à mes études de droit, qui me porte à me renseigner sur le pour et le contre d'une question avant de conclure, mais je n'ai rien trouvé à l'appui de la thèse opposée.

La Chambre est vide aujourd'hui et je voudrais que ceux qui sont favorables au rétablissement de la peine capitale y soient plus nombreux parce que je veux raconter à leur intention une histoire vraie mais triste du système judiciaire canadien.

Au début des années 1970, un jeune homme du nom de Sandy Seale a été assassiné dans un parc dans une localité située tout près de Sydney où j'habite. Il habitait à plusieurs milles de chez moi. C'était un jeune athlète noir. Je m'en souviens comme si c'était hier. Le village était la proie de tensions, de grondements et de rumeurs. En tant que jeune Canadien, je redoutais ce qui allait arriver. Si vous connaissiez la géographie de cette région du Canada, madame la Présidente, vous comprendriez pourquoi. On a cependant trouvé quelqu'un à accuser. Ce n'était pas le fils d'un médecin ou d'un avocat en vue mais un autochtone et il s'appelait Donald Marshall. Onze ou 12 ans plus tard, un homme âgé a été accusé de la mort de Sandy Seale. Quand nous étions jeunes, nous le croisions tout le temps en allant à la patinoire. Mais parce qu'en 1971, le

système de la justice criminelle était défectueux, un jeune Canadien a été obligé de passer non pas une, ni deux, ni trois, mais 11 années de sa vie en prison. Savez-vous ce que c'est, madame la Présidente, que de passer ne serait-ce que trois heures en prison?

● (1700)

Nous entendons des députés dire avec conviction et avec sincérité à la Chambre qu'il nous faut la peine capitale même si elle ne dissuade personne. Ce cas est selon moi un exemple vivant des raisons pour lesquelles cette admirable législature ne devrait pas rétablir la peine capitale.

On serait surpris du nombre de Canadiens qui ont été accusés et trouvés coupables de crimes qu'ils n'ont pas commis non pas parce que les agents de police, les juges ou les avocats de la Couronne sont mauvais, mais en raison d'une erreur involontaire. On a échafaudé bien des théories pour expliquer le cas de Donald Marshall, mais tous les députés devraient se rappeler qu'un homme innocent a passé 11 années de sa vie en prison pour un crime qu'il n'a pas commis.

Je ne pourrais pas, en toute conscience, voter en faveur de la motion. Je ne pourrais, en principe accepter que l'État dispose de la vie de quelqu'un. Certains diront que dans certains cas, la culpabilité ne laisse place à aucun doute. Mais est-ce bien le cas? Est-ce là le genre de société que nous, en tant que Canadiens, souhaitons? Une société qui tue, commet l'homicide, parce que la peine capitale est bien un homicide. Les députés peuvent jouer sur l'étymologie du mot et soutenir que ce n'est pas vraiment un homicide mais plutôt une vengeance. Mais il reste qu'une exécution est un homicide et nous ne devons pas l'oublier.

J'exorte la Chambre à envisager les faits. Le rétablissement de la peine capitale n'aura aucun effet dissuasif. Il est vrai qu'il existe de nombreux cas, beaucoup trop pour les citer, où l'État s'est trompé et a reconnu des innocents coupables de graves crimes.

Avant de terminer, je veux revenir au cas de Donald Marshall. Quelle tragédie pour lui et sa famille! Mais quelle tragédie aussi pour notre système de justice pénale! Un innocent a perdu onze ans de sa vie derrière les barreaux pour un crime qu'il n'avait pas commis.

Enfin, je me permets de paraphraser Edmund Burke. Pour que le mal triomphe, il suffit aux justes de ne rien faire. J'espère que les justes voteront contre le rétablissement de la peine capitale.

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Madame la Présidente, j'apprécie la chance qui m'est donnée de prendre la parole afin d'expliquer pourquoi il m'est impossible d'appuyer la motion à l'étude. J'ai beaucoup réfléchi à la question. Je ne me souviens pas exactement à quel moment j'ai décidé de m'opposer à la peine capitale, à quel moment j'en suis arrivé à la conclusion que la société canadienne ne devait pas recourir à cette peine, mais je sais que cela fait longtemps.